

Projet financé par



EXPÉRIMENTATION NATIONALE

sur la biosécurité
dans les élevages
plein air en filières
avicoles et porcines



PRÉSENTATION

Dans quel contexte est né ce projet ?

- **Des exigences réglementaires** en matière de biosécurité qui sont perçues comme non adaptées par certains élevages en plein air.
- **Un besoin de reconnaissance des spécificités** de certains modèles plein air.
- **Un besoin d'évaluation scientifique de l'efficacité de pratiques alternatives** de prévention aujourd'hui non reconnues par la réglementation.

Quels sont les objectifs du projet ?

- **Conduire une analyse de risque au sein de fermes pilotes** et accompagner les éleveurs dans l'appropriation des mesures de biosécurité.
- **Évaluer scientifiquement l'efficacité de certaines mesures alternatives de prévention** mises en place dans ces élevages.
- **Faire connaître et valoriser les mesures jugées pertinentes et efficaces**, y compris en proposant des adaptations de la réglementation si nécessaire.

L'analyse de risque : comment et pourquoi ?

- Afin d'évaluer finement la situation de l'élevage vis-à-vis des risques sanitaires, **une grille d'analyse de risque** a été travaillée par le comité de suivi et de sélection du projet.
- **Cet outil permet d'évaluer l'exposition d'une ferme** à des risques d'introduction et, dans une moindre mesure, de diffusion et de propagation de certains pathogènes, et d'estimer l'efficacité des mesures de maîtrise des risques mises en place.
- Dans le cadre du projet, **cet outil doit permettre une meilleure compréhension des forces et des faiblesses des élevages plein air étudiés**. A l'issue du projet, cet outil pourrait également être utilisé en routine par les contrôleurs pour mieux hiérarchiser les risques et permettre aux éleveurs de mieux comprendre les priorités à considérer en matière de prévention sanitaire, au regard de la situation spécifique de leur élevage.

Quel est le profil des fermes retenues ?

Pour la filière porcs plein air (naisseur-engraisseur et engraisseur), les fermes :

- Ont des parcours plein air (pas uniquement des courettes)
- Ont au moins la maternité et/ou les gestantes ET l'engraissement en parcours
- Ont un nombre de porc / ha inférieur à 100 porcs / ha
- N'ont pas de sas sanitaire conforme ou ne l'utilisent pas correctement
- Ont des difficultés à respecter le zonage

Pour la filière volailles plein-air (gras / chair / pondeuses), les fermes :

- Ont entre 150 et 6500 animaux
- Ont des difficultés à respecter entièrement la réglementation dont les aspects relatifs à la mise à l'abri
- Ont pour une partie d'entre elles la volonté d'expérimentation l'équarri-compostage
- Ne désinfectent pas systématiquement après le nettoyage

LES CHIFFRES CLES



2 ans et demi

Crédits du plan de relance et de la DGAL pour financer ce projet sur 2 ans et demi.



144 fermes

Quasiment 200 fermes candidates
144 fermes pilotes sélectionnées pour faire partie du projet



92

92 élevages en volailles (51 avec un atelier pondeuse, 58 avec un atelier de chair et 12 avec un atelier de gras)



52

52 en porcs



15

15 structures assurent la coordination locale du projet. Elles sont membres des réseaux FADEAR, FNAB et GDS France.



38

38 personnes référentes terrain pour accompagner les élevages dans la réalisation des analyses de risque puis dans la mise en œuvre des protocoles d'évaluation des mesures alternatives.

GOUVERNANCE DU PROJET



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FADEAR
RÉSEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE

La FADEAR assure l'exécution du projet et le secrétariat du comité de pilotage et du comité de suivi et de sélection.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire assure le financement du projet et préside le comité de pilotage et le comité décisionnel.

Créée en 1984, la Fédération des ADEAR a réuni les paysannes et les paysans de la Confédération paysanne pour proposer un modèle agricole permettant à des paysan-ne-s nombreux-euse-s de vivre décemment de leur travail. Les ADEAR sont les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural. Les ADEAR accompagnent tou-te-s les paysan-ne-s de l'installation à la transmission de leur ferme. Elles interviennent aussi lorsque ces personnes souhaitent améliorer leurs pratiques, développer l'autonomie de leur ferme, la qualité de leurs produits ou diversifier leur activité.

Le comité de pilotage
définit les orientations et valide les grandes étapes (mesures de biosécurité évaluées, préconisations d'évolution règlementaire, etc.). Il assure également la cohérence de la communication.

modéf
Confédération Syndicale Agricole
des Exploitants Familiaux

GDS
France
l'action collective ensemble

sngtv
SOCIÉTÉ NATIONALE DES
GROUPEMENTS TECHNIQUES
VÉTÉRINAIRES

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ITAVI | L'INSTITUT DES FILIÈRES
AVICOLE, CUNICOLE
ET PISCICOLE

anses

ifip
Institut du porc

itab
l'Institut de l'agriculture
et de l'alimentation biologiques

**RÉSEAU
CIVAM**
CAMPAGNES
VIVANTES

**Confédération
paysanne**

FADEAR
RÉSEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE

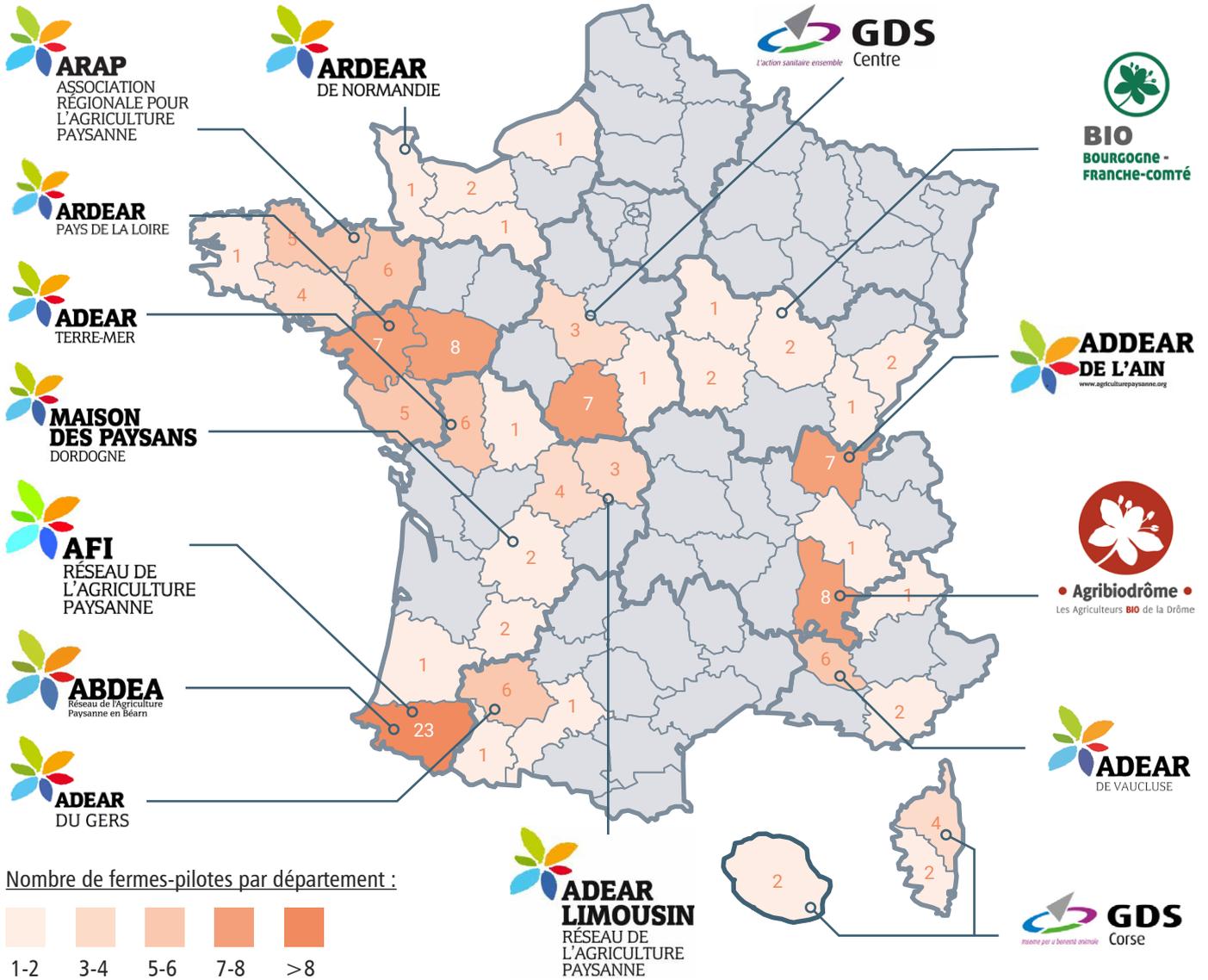
fnsea

FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture
BIOLOGIQUE

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Le comité décisionnel
valide les grandes orientations
définies par le comité
de pilotage.

**Le comité de suivi
et de sélection**
assure le cœur du travail technique
national (élaboration des grilles
d'analyse de risque, protocoles
d'évaluation, interprétation des
données, etc.)



CARTE DU PROJET

CALENDRIER

